

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Affichage Mairie  
le 18.09.2024

## Délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2024

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

11 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Alain BENISTY (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN), Caroline MIRANDA (pouvoir donné à Isabelle BONNET) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

### **2024-57 Délibération relative à la signature d'une charte de partenariat avec le Syndicat de l'Ouest Lyonnais pour la promotion du Projet Alimentaire Territorial** **Rapporteur : Aymeric GIRARDON**

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) a élaboré en concertation avec ses structures partenaires un Projet Alimentaire Territorial (PAT) niveau 1, pour la construction d'une stratégie à l'échelle des quatre intercommunalités. L'accent a été mis sur une alimentation locale, de qualité et accessible, décliné en sept axes :

- Préserver les terres agricoles pour une production diversifiée ;
- Développer une agriculture durable ;
- Mieux structurer les filières du producteur au consommateur ;
- Faire évoluer l'offre de restauration collective ;
- Permettre à tous d'accéder à une alimentation de qualité ;
- Faire découvrir les enjeux de l'agriculture et de l'alimentation ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et la production de déchets.

Aujourd'hui, ce PAT doit évoluer au niveau 2 vers une phase opérationnelle.

Le SOL propose de signer une charte de partenariat pour porter et promouvoir les actions de ce PAT.

La commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle propose d'inscrire les actions suivantes dans cette charte :

- Veiller à la préservation du foncier agricole sur la commune ;
- Accompagner les agriculteurs locaux dans la plantation de haies ;
- Promouvoir les producteurs locaux installés sur la commune ;
- Être attentif à la qualité des produits locaux et/ou régionaux pour l'approvisionnement de la cantine ;
- Participer aux formations organisées par le SOL en tant qu'acteur de la restauration collective ;
- Limiter le gaspillage alimentaire au sein de la cantine par des actions de sensibilisation des convives ;
- Lutter contre la précarité alimentaire en installant un frigo solidaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

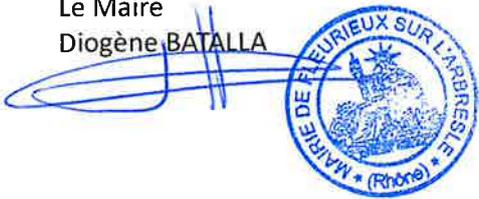
VU le projet de charte présenté ;

VU l'avis du Bureau en date du 9 septembre 2024 ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** les actions proposées par la commune à inscrire dans la charte de partenariat ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la charte de partenariat avec le SOL et tout document s'y rapportant ;
- **DE PRECISER** que les crédits sont prévus au chapitre 011 au budget 2024 et suivants.

Le Maire  
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance  
Isabelle BONNET

A blue ink signature of Isabelle BONNET, the secretary of the meeting.